

**MAIRIE**

DE

**SAINT-NIZIER-D'AZERGUES**

69870



E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

Téléphone : 04 74 02 00 44

**PV du Conseil Municipal du Mardi 8 Juillet 2025**

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Adjointes, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Guillaume GAUTHIER, Bernard GROS, Roland PICCETTO,

Excusé: Mme Christelle VERNE donne pouvoir à Chantal JOMARD.

Absent : Grégory PEGUY

Secrétaire de séance : Guillaume GAUTHIER

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20h30

**1. Approbation du procès-verbal - Séance du 14 mai 2025 :**

Le nombre des votants sur les différents sujets est corrigé, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**2. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien dans le cadre d'un accord local.**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver un accord local fixant à **70 le nombre de sièges** du futur conseil communautaire. La répartition des sièges entre les 31 communs membres respecte les règles du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Notre commune obtient **1** siège de conseiller communautaire.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**3. Règlement des temps périscolaires 2025-2026**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame Myriam VOLAY, a approuvé à l'unanimité les modifications suivantes du règlement des temps périscolaires, applicables à partir du **1er septembre 2025** :

- **Prix du repas** fixé à **5,20 €**
- **Repas sans inscription préalable** (hors cas de force majeure) facturé **10 €**
- **Tarif de la garderie** maintenu à **1 € la ½ heure**
- **Majoration de 5 €** en cas de **non-inscription** à la garderie
- **Pénalité de 20 €** en cas de dépassement de l'horaire de fermeture (18h30)

Les votes ont été unanimes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### **4. Modification du temps de travail d'un emploi permanent d'agent technique et d'animation**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à **l'unanimité** de modifier le temps de travail d'un emploi permanent d'agent technique et d'animation à compter du 1er septembre 2025, comme suit :

- Emploi à temps non complet
- Durée hebdomadaire moyenne annualisée : 9 h 24
- Temps de travail effectif : 13 h/semaine pendant 36 semaines scolaires
- Durée annuelle de travail effectif : 468 heures
- Référence annuelle pour un temps complet : 1 607 heures
- Quotité de travail :
  - 29,12 % d'un temps complet
  - Équivalent de 10 h 19 min/semaine sur la base de 35 h hebdomadaires annualisées

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### **5. Mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de yoga**

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité** approuve la **mise à disposition de la salle des fêtes à Monsieur DELAGE** pour l'organisation de **cours de yoga** durant l'année scolaire **2025/2026**.

Principales conditions :

- 33 séances annuelles (en moyenne 3,5 par mois)
- Participation financière : 15 € par séance, soit 49,50 € par mois
- Activité ouverte aux habitants de la commune, dans un objectif de bien-être et d'animation locale
- Autorisation donnée au Maire pour signer une convention fixant les modalités d'utilisation de la salle.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### **6. Installation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) au complexe scolaire**

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, approuve l'installation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) au complexe scolaire, afin de renforcer la sécurité des élèves, enseignants et personnel.

- Validation de l'installation d'un nouveau DAE sur le site scolaire
- Inscription de la dépense au budget communal de l'exercice en cours
- Mandat donné à Madame Christine VIGNE, 1ère adjointe, pour réaliser toutes les démarches nécessaires (signatures de devis, bons de commande, etc.)

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### **7. Autorisation de fongibilité des crédits dans le cadre du référentiel M57 (exercice 2025)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à effectuer, pour l'exercice 2025, des virements de crédits budgétaires entre chapitres, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Cette mesure, prévue par le référentiel M57, permet d'assurer une plus grande souplesse budgétaire. Le Maire devra rendre compte de ces mouvements à l'assemblée lors de sa prochaine séance.

Durée de validité : exercice budgétaire 2025 uniquement, renouvelable chaque année lors du vote du budget.

## **8. Modification du temps de travail d'un emploi permanent d'agent technique**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de modifier, à compter du 1er septembre 2025, le temps de travail d'un emploi permanent d'agent technique, pour l'adapter aux besoins du service.

- Emploi à temps non complet
- Durée hebdomadaire moyenne annualisée : 17h51
- Temps de travail effectif : 804h
  - Pendant le temps scolaire (36 semaines) : **20h30/semaine**
  - Pendant les vacances scolaires (11 semaines) : **6h /semaine**
- Référence annuelle pour un temps complet : 1 607 heures
- Quotité de travail :
  - 50% d'un temps complet
  - Équivalent de 10 h 51 min/semaine sur la base de 35 h hebdomadaires annualisées

Cette nouvelle organisation permet une meilleure adéquation entre le temps de travail de l'agent et les besoins du service communal.

## **9. Questions et informations diverses :**

### **➤ Dératisation**

La municipalité a décidé de procéder à une opération de dératisation dans le **centre-bourg** afin de lutter contre la présence de rats. Cette action vise à préserver l'hygiène publique, protéger les habitations **et** améliorer le cadre de vie des habitants. Des dispositifs adaptés (appâts, pièges, etc.) seront mis en place dans les zones sensibles. Les habitants sont invités à **adopter des gestes préventifs**, comme ne pas laisser de déchets alimentaires à l'extérieur.

### **➤ Implantation des points de rencontre des secours en forêts**

Cette action consiste en la pose d'environ 215 panneaux "points de rencontre de secours en forêt" dans des secteurs couverts par un réseau de téléphonie mobile. La pose de ces panneaux permettra un gain de temps pour la prise en charge des victimes éventuelle ou lors de départ de feu en milieu forestier.

L'implantation de ces panneaux se fera principalement sur le domaine public. Dans une minorité de cas, les panneaux seront positionnés sur un espace privé, après accord préalable du propriétaire. Cette action sera réalisée par le SDMIS en partenariat avec les acteurs locaux.

Cette action d'implantation en forêt s'étalera de juillet à décembre 2025.

### **➤ DETR 2025**

La commune s'est vue attribuer une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2025 dans le cadre de la rénovation énergétique de l'agence postale communale.

Le montant de la subvention s'élève à 49 666 €, pour un coût prévisionnel total de l'opération de 99 331 €. Ce projet de rénovation énergétique s'inscrit dans la volonté de réduire les consommations de manière significative et atteindre un gain énergétique important tout en s'engageant dans une démarche durable et respectueuse de l'environnement.

